

**Communauté de Communes
TERRES D'ARMAGNAC
Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire
du mercredi 27 mai 2009 à 21 heures**

L'an deux mille neuf, le mercredi vingt sept mai, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de BOUZON GELLENAVE, sous la présidence de Monsieur Michel SANSOT, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC.

Etaient présents : Mmes DUCLOS, THORIGNAC, REICHERT, RENAUDIN, TAJAN, Mrs LABADIE, SEGAT, PAYROS, BERGAMO, TISON, SANSOT, DAGIEUX, MUSSET, BAUDE, LECERF, FORT suppléant de MR JELONCH, FITAN, DUCASSE, DUALE.

Etaient absents et excusés : Mr BARATAULT qui a donné procuration à Mr LABADIE, Mme PASIAN qui a donné procuration à Mr MUSSET, Mr JELONCH remplacé par Mr FORT.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 27 avril 2009.

ORDRE DU JOUR :

- **Renouvellement emploi animateur Multi Accueil pourvu par la voie contractuelle.**
- **Tempête du 24 janvier 2009 : acceptation indemnité sinistre**
- **Questions diverses**

Monsieur Denis DUALE est nommé secrétaire de séance.

Renouvellement emploi animateur Multi Accueil pourvu par la voie contractuelle

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre TISON qui rappelle que l'emploi d'animateur Multi Accueil pourvu par la voie contractuelle sera vacant à compter du 5 juillet 2009.

Afin d'assurer la continuité du service, il propose de renouveler cet emploi pour une durée d'un an supplémentaire, à savoir recruter un agent non titulaire du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 11 heures.

Le Conseil communautaire donne son accord.

Tempête du 24 janvier 2009 : acceptation indemnité sinistre
--

Monsieur le Président rappelle les dégâts causés par la tempête du 24 janvier dernier au groupe scolaire d'Aignan.

Il indique que Groupama, assureur de la communauté de communes propose en règlement de ce sinistre, la somme de 2560.58 €.

Le conseil communautaire accepte cette indemnité.

Questions diverses

- Atelier Communication :

Monsieur Jean-Pierre DUCASSE rappelle qu'il serait nécessaire de transmettre des informations sur les communes ou encore sur les travaux réalisés dans chaque commission afin de mettre à jour le site internet.

De plus, il précise que le site internet de la CCTA peut-être un bon outil de communication pour les communes qui n'ont pas leur propre site.

- Commission Voirie et Développement Durable

Monsieur Joël DAGIEUX rappelle que les travaux de compomac ont été réalisés sur l'ensemble des communes du territoire.

Concernant les travaux d'investissement, une réunion de préparation aura lieu vendredi 29 mai avec l'entreprise Colas Agence SOTRASO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Vu par Nous, Président de la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC pour être affiché le 28 mai 2009 à la porte de la Mairie d'AIGNAN conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 28 mai 2009
Le Président,
Michel SANSOT